



## Probleme medecin du travail

Par **elodie80**, le **03/09/2013** à **21:49**

Bonjour,

Alors je vous explique tout car c'est un peu compliqué : Ma mère est aide a domicile auprès d'une association et elle a de gros problèmes de dos ( déclassification des os, arthrose etc ... ). après plusieurs arrêts maladies, Son médecin l'a jugé inapte mais lui a conseillé de passer par le médecin du travail. Mais quand elle a été au médecin du travail celui-ci a accusé ma mère de faire semblant d'avoir mal malgré les preuves ( radios, scanner, IRM ) et l'a donc jugé apte pour son travail. Le médecin a t'il le droit de réagir comme ça? Et si non existe t-il des démarches a faire contre ce médecin ?

Merci d'avance

Par **moisse**, le **04/09/2013** à **08:18**

Bonjour,

Effectivement seul le médecin du travail est juridiquement qualifié pour décider de l'(in)aptitude du salarié à tel type de poste de travail.

Mais la décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'inspecteur du travail (code du travail L4624-7) qui l'instruira avec le concours du Médecin Inspecteur Régional du Travail ou MIRT.

**ATTENTION** : le recours administratif auprès de l'inspecteur du travail est la SEULE voie qui s'offre pour contester une décision du Médecin du travail.